

ARRÊTÉ N° 2025_210

INSTITUANT LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.221-2-6, D.221-27 à D.221-40 ;

Vu la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

Vu le décret n° 2024-118 du 16 février 2024 relatif aux modalités de mise en œuvre du parrainage pour les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 août 2023 instituant la commission départementale d'accès à l'autonomie de jeunes majeurs ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2025 portant approbation de la charte nationale du parrainage d'enfants en France ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental n°4-02 du 12 juin 2025 approuvant le protocole départemental d'accès à l'autonomie des jeunes de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du président de Conseil départemental n° 2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'élection le 1er juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER .- Il est institué une commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes de l'ASE et de la PJJ.

ARTICLE 2.- Le ressort de la commission est celui de l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis.



ARTICLE 3.- La liste des membres de la commission est arrêtée comme suit :

1° Les représentants de l'État dans le département

Titulaires	Suppléants
M. Julien Charles, Préfet de la Seine Saint Denis	Mme Isabelle Pantebre, Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la Seine-Saint-Denis
M. David Soubrie, Directeur de l'unité départementale de la DRIEETS- IDF	Mme Catherine Espinasse, Cheffe du service hébergement accès au logement (SAHL) à la DRHIL
M. Theo Coppel, Responsable du département Protection et Insertion des Jeunes (UD93)	M. Jean Dehrot, Chef de service adjoint hébergement accès au logement (SAHL)

2° Les représentants du conseil régional

Titulaire	Suppléants
Mme Valérie Pecresse, Présidente du conseil régional d'Île-de-France	M. Etienne Martin, Directeur général adjoint par intérim du Pôle Formation Professionnelle et Apprentissage
	M. Vincent Verges, Directeur de l'Insertion et de l'Apprentissage

3° Les représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Titulaire	Suppléant
M. Yann de Kerguenec Directeur adjoint Directeur par intérim de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis	

4° Les représentants de l'éducation nationale

Titulaire	Suppléant
M. Pascal Fourestier Inspecteur d'académie, Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis	Mme Karine Jabes Conseillère technique départementale, Cheffe du service social en faveur des élèves de la DSDEN 93

5° Les représentants de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Titulaire

Titulaire	Suppléants
Mme Hannifa Mechehar, Directrice territoriale Suppléants	Mme Lydie Garcia, Responsable des politiques institutionnelles
	Mickael Pavan, Responsable des politiques institutionnelles

6° Les représentants de la Caisse d'allocation familiale (CAF)

Titulaire	Suppléant
M. Tanguy Wybo, Sous-directeur du développement territorial Suppléant	M. Adrien Da Costa, Chef de cabinet du Directeur général

7° Les représentants de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Titulaire	Suppléant
Mme Delphine Bougassas Gaullier, Responsable du département accès aux droits et aux soins Suppléant	Mme Aurélie Dias-Moreira, Responsable du service MAS/ASS/Partenariats

8° Les représentants du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

Titulaires	Suppléants
Mme Kaya Karim, Cheffe du service social	Mme Isabelle Guitton, Adjointe à la responsable du service social
Mme Kaoutar Landolsi, Responsable du service des bourse	Mme Fabienne Maitre, Directrice de la vie étudiante

9° Les représentants des associations gestionnaires des établissements et services de protection de l'enfance concernés par l'accès à l'autonomie ou l'accueil des majeurs de moins de vingt-et-un an :

Titulaires

Titulaires	Suppléants
M. Hédi Affes,	M. Jerry Burat,

Directeur programme MNA jeunes majeurs association Aurore	Chef de service MNA association Aurore
Mme Delphine Gabriel, Directrice Générale association DEVENIR	Mme Fatou Diagne, Directrice du Service de Suite association DEVENIR
Mme Marie-Claude Plottu, Présidente Idee93	Mme Arlette Milosavljevic, Vice-Présidente Idée93

10° Les représentants de France Travail

Titulaire	Suppléant
M. Benoit Claire, Chargé de mission	M. Alain Carello, Chargé de mission

11° Les représentants de l'association régionale des missions locales (ARML)

Titulaire	Suppléant
M. Samir Mezdour, Membre du bureau de l'ARML et Trésorier de la mission locale de la Dhuys Suppléant	M. Shems El Khalfaoui, Président du réseau de Mission Locale "Objectif Emploi"

12° Les représentants de l'union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ)

Titulaire	Suppléant
M. Tommy Veyrat, Directeur de l'URHAJ IDF	M. Jean Christophe Lahlu Directeur d'exploitation

13° Les représentants de l'ADEPAPE

Titulaire	Suppléant
Mme Sophie Brunet, Directrices des Services ESSOR93	M. Vincent Montalban Aroca, Directeur ESSOR93

14° Les représentants du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

Titulaire	Suppléant
M. Gregory Hochberg, Responsable du pôle hébergement logement SIAO 93	M. Timothée Lehuraux, Responsable adjoint du pôle hébergement logement SIAO 93
	M. Emmanuel Bles,

	Chargé de mission CEJ-JR,
--	---------------------------

ARTICLE 4.- Aux termes de l'arrêté du 8 août 2023, le président du conseil départemental peut associer tout autre représentant de structures ou services susceptibles d'apporter des éléments utiles à l'insertion des jeunes. Est ainsi invité à participer à cette commission, l'ensemble des directions internes au Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 5.- Mme Nadia Azoug, vice-présidente du conseil départemental chargée de l'enfance, la prévention et la parentalité, représentante du président du conseil départemental, assure la présidence de la commission départementale d'accès à l'autonomie.

ARTICLE 6.- Mme Eve Robert, Directrice générale adjointe du Pôle Solidarité, est nommée vice-présidente de la commission.

ARTICLE 7.- Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 8. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le